



# TRAMPOLINE

## COUPE DES HAUTS-DE-SEINE – FED 2

La Coupe du 92 est organisée conjointement par le Levallois Sporting Club et le Comité Départemental des Hauts de Seine.

Cette saison, la rencontre concerne :

- Les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 9 de la brochure technique IDF.

 Une épreuve synchronisée pour la filière fédérale est proposée lors de cette compétition.

### DATE DE COMPETITION

- Dimanche 14 décembre 2025

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF : [Accueil > NOS DISCIPLINES > TRAMPOLINE > Compétitions TR](#)

### LIEU DE COMPETITION

#### Gymnase Frédéric Delpla

83 rue Danton  
92300 LEVALLOIS

 **Attention, stationnement difficile aux abords du gymnase**  
Parking payant à proximité directe du gymnase

### ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération :  
<http://www.ffgym.fr/>

- Date limite d'engagement le 17 novembre 2025.

Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de 11€ par compétiteur en individuel et 20€ par paire en épreuve synchronisée.

Le règlement des engagements doit être effectué avant la compétition :

- soit par virement bancaire (FR76 1027 8060 7200 0207 6690 140)
- soit par Carte Bancaire via Engagym.

Bien indiquer le nom de la compétition : TR Coupe du 92



## **FORFAITS**

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.

Passé ce délai :

- un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dus
- un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dus

## **JUGES**

La liste des juges officiant tirés au sort sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional. Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge (tarif départemental en vigueur de 150 €). L'absence ou le gros retard non justifié du juge entraînera cette amende à régler sur place. Si l'amende n'est pas acquittée, l'équipe ou l'individuelle ne participera pas à la compétition.

**Une fois les jurys publiés, un juge n'officiant que l'après-midi peut demander une dérogation auprès de Kathia PERRIN pour être dispensé de la réunion des juges. En cas d'absence de demande, le juge sera considéré comme absent et une amende pourra être infligé à son club.**

- **Procédure d'engagement des juges**

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym avant le **02 décembre 2025** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).

Prév.	Nom.	Juge

Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).

Prévisionnel      Nominatif

SELECTION DES JUGES

Recherche Rech. juge      Niveau juge TOUS

AUTRE CLUB

Liste des Juges      Liste des Juges engagés



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.

Prévisionnel      Nominatif

SELECTION DES JUGES

Recherche Rech. juge      Niveau juge TOUS      AUTRE CLUB

Liste des Juges      Liste des Juges engagés

Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».

AUTRE CLUB

Liste des Juges engagés

LIMBACH-TARIN Marion- N5       Dispo. partielle

En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 02 décembre. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à [perrinkathia@yahoo.fr](mailto:perrinkathia@yahoo.fr) Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (*par un juge de niveau équivalent*) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.

## INFORMATIONS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition

## CONTACTS

**Comité départemental des Hauts de Seine :** Xavier TAVIGNOT – 06 62 93 54 77

**Référente Technique Régionale Trampoline :** Kathia PERRIN - [perrinkathia@yahoo.fr](mailto:perrinkathia@yahoo.fr) – 06 61 07 11 63